

Canton électoral de
Commune :
Bureau de vote n°

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT WALLON
ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
DU 26 MAI 2019**

Relevé des électeurs absents

Relevé des électeurs figurant sur les listes électorales de la section de vote et qui n'ont pas pris part à l'élection.

NOM	PRÉNOM	RÉSIDENCE PRINCIPALE	OBSERVATIONS

- N.B.
- Ce relevé, signé par tous les membres du bureau, doit être envoyé par le Président du bureau, **dans les trois jours**, au juge de paix du canton, en y annexant les pièces qui peuvent avoir été transmises par les absents aux fins de justifications.
 - Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
 - Mettre par exemple dans la colonne « Observations » : « certificat médical », « procuration », etc., ou ne rien indiquer en cas d'absence injustifiée.

NOM	PRÉNOM	RÉSIDENCE PRINCIPALE	OBSERVATIONS

Fait à..... , le2019

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Le Président,

ANNEXE À LA FORMULE ACEG/12bis

Canton électoral de.....
 Commune :
 Bureau de vote n°

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT WALLON
 ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
 DU 26 MAI 2019

Relevé des candidats assesseurs absents.

Relevé des candidats assesseurs ou assesseurs suppléants du bureau de vote qui ne font rien connaître, ne donnent pas de motifs légitimes d'empêchement ou donnent des motifs légitimes d'empêchement insuffisants ou qui sont absents sans motifs légitimes ou se présentent tardivement au bureau de vote le jour de l'élection (article 95, § 10 du Code électoral et article 15, § 5, de la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone).

NOM	PRÉNOM	RÉSIDENCE PRINCIPALE ET ADRESSE COMPLÈTE	MOTIF DE L'ABSENCE

Le présent relevé est établi en âme et conscience et envoyé par le Président du bureau de vote **dans les trois jours** au juge de paix du canton.

Fait à, le 2019

Le Président,

Nom :
 Adresse :
 Signature :

- N.B.:**
- La maladie ou l'activité professionnelle, attestée par un certificat, constitue des exemples de motifs légitimes d'absence. L'absence pour cause de visite familiale ou le voyage d'agrément sans titre de transport constitue des exemples de motifs illégitimes d'empêchement.
 - Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).